



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 6 :
MODIFICATION AU TABLEAU
DES EFFECTIFS

Séance Ordinaire du 21 février 2023

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 21 février 2023.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Daniel BALLA, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Xavier DE JAVEL, Julie-Anne BROUSSIN, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absents : 2

Excusés : 5

Excusés avec procuration : Mathilde FERCHAUD (à Philippe FARGEON), Michel MENJUCQ (à Jean-Georges MICOL), Guillaume ALEXANDRE (à Alain MARC), Benjamin DUGERS (à Sandrine JOVENE), Sarah DEHAIL (à Françoise COSSECQ).

Absents : M. Damien ROUSSEAU, M. Didier PAULY.

Secrétaire : Armelle BARTHELEMY

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2023

DOSSIER N° 6 : MODIFICATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Gwénaél LAMARQUE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs dans les conditions ci-dessous énoncées afin de tenir compte des besoins d'évolution des services.

Création de poste au 1^{er} mars 2023

Police municipale

Suite à la mise en œuvre opérationnelle du stationnement payant en 2023 et au regard des enjeux, il est nécessaire de conforter les effectifs du service. De fait, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CE C	Cat	Nombre ETP
Création d'un poste à temps complet	Agent(e) de surveillance de la voie publique (ASVP)	Technique	Adjoint technique	C	1

Suite à la création de ce nouveau poste, les conditions d'emploi doivent être définies.

Rattaché à la Police municipale et sur ce poste d'ASVP, l'agent aura pour missions principales :

- * la veille et le respect des pouvoirs de police du Maire,
- * la surveillance du territoire communal et l'instauration d'une relation de proximité avec la population,
- * la prévention et la répression des infractions au code de la route (stationnement payant, zones bleues...).

Ainsi,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et son article R2313-3,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU la délibération municipale n°17 du 6 avril 2021 relative aux Lignes Directrices de Gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une mise à jour du tableau des emplois permanents dans un objectif de transparence et de sincérité budgétaire,

Considérant que l'ensemble des emplois ainsi créés répond aux besoins de la collectivité pour assurer la continuité et la bonne marche des services publics municipaux,

Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 février 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : MODIFIER le tableau des effectifs selon les conditions ci-exposées,

Article 2 : DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
33 voix POUR

Fait et délibéré le 21 février 2023

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Armelle BARTHELEMY